Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20231211-DCM202354-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 décembre 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 12
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS.

Excusés : Patrick ALLEGROTTI (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christian DURROTY), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Kathy COELHO), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).

Secrétaire de séance : Jacqueline PEIGNEGUY

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-54 : AMI MOBY: CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Dans la cadre du programme Moby, validé en avril 2023 par le conseil municipal, il convient de créer une commission extra-municipale afin de pouvoir travailler sur ce dossier.

Pour mémoire, le programme MOBY favorise l'utilisation des modes de transport actifs pour améliorer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, apaiser l'espace public aux abords des établissements et lutter contre la sédentarisation des enfants.

L'objectif est d'instaurer un changement de comportement durable en faveur des mobilités actives et participatives, et de profiter de la construction de la nouvelle école pour changer les habitudes en faveur de l'écomobilité.

Il est proposé de solliciter pour faire partie de cette commission des personnes non élues, à savoir :

- les directrices des 2 établissements scolaires d'Arbonne
- l'inspectrice de l'éducation nationale
- 2 parents élèves
- 1 représentant de la Police Municipale,

Et de désigner, au titre des conseillers municipaux :
- Monsieur Patrick Allegrotti
- Madame Jacqueline Peigneguy
- Monsieur Valentin Tellechea
- Monsieur Alain Brudner
- Monsieur Christian Durroty,
- 1 conseiller municipal de la liste « un souffle nouveau pour Arbonne »

Etant précisé qu'aucun élu de la liste « un souffle nouveau pour Arbonne » ne souhaite participer à cette commission.

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20231211-DCM202354-DE

Le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITE,** Monsieur Arla (+1), Monsieur Goreaskoetxea et Madame Couloumiers s'abstenant de:

ARTICLE 1ER : DONNER son accord pour que soient sollicitées les personnes non élues désignées ci avant,

ARTICLE 2 : DESIGNER Monsieur Patrick Allegrotti, Madame Jacqueline Peigneguy, Monsieur Valentin Tellechea, Monsieur Alain Brudner, Monsieur Christian Durroty, comme membres élus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 11 décembre 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)